

## *CTP Central du 11 mai 2012 : en matière de dialogue social, peut mieux faire !*

Les points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **projet d'additif à la charte des arrondissements** (concerne les services relevant de l'action sociale et médico-sociale départementale et du CASVP) ;
- **réforme de la fonction bâtiment** (1<sup>ère</sup> étape DPE vers la DPA) ;
- **création d'un établissement public des musées de la Ville de Paris** ;
- **guide de déontologie** (en communication).

En matière de dialogue social, l'Administration parisienne nous a habitués à mieux. D'ailleurs, **tous les textes qui suivent** (sauf celui qui a été retiré et le guide de déontologie qui n'était pas soumis à un vote) **ont fait l'objet d'un rejet unanime de toutes les Organisations Syndicales.**

En effet, que penser du volet social de **la charte des arrondissements** qui devait être examiné en amont par les professionnels de la DASES, alors que cette réunion de travail est intervenue après le pré CTP.

Il serait judicieux d'inviter les Directions concernées au pré CTP, de manière à ce que les calendriers soient mis en cohérence.

L'UCP n'a pas manqué d'exprimer la même demande auprès du CASVP, qui, au-delà de son mode de fonctionnement autonome, n'en fait pas moins partie des Administrations parisiennes.

Nous avons, pour ces raisons, demandé le **report de ce dossier.**

Sur ce point, Maïté Errecart, Présidente du CTP Central a donné satisfaction aux Organisations Syndicales en reportant l'examen de ce dossier, en invitant les Services concernés (DASES et Secrétaire Générale Adjointe) à approfondir le dossier avec les partenaires sociaux.

Le dossier relatif à la valorisation de **la fonction bâtiment et la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> étape**, ne sont pas mieux traités. Heureusement que les engagements personnels des Directeurs de la DPE et de la DPA sont de nature à cadrer les choses. Cependant, force est de constater que les personnels directement concernés se posent encore trop de questions, auxquelles nous attendons des réponses précises, dans un travail qu'il reste à poursuivre et achever avec tous les personnels.

Quant au **projet d'Etablissement Public des Musées**, l'UCP donne acte à Delphine Levy de la tenue de nombreuses réunions de travail pour répondre aux légitimes revendications des professionnels des musées, apporter des garanties réelles.

Au fil des mois, la réflexion des personnels aboutit à l'analyse selon laquelle, si quelques garanties ont été obtenues, elles sont certes nécessaires, mais pas suffisantes à la pérennité d'un tel projet. Quant une autonomie se met en place, c'est une réelle indépendance qui se prépare, avec les conséquences au détriment de la cohérence et d'une synergie de la politique culturelle à Paris : d'un côté la DAC amputée du patrimoine muséal, de l'autre une DAC Bis des Musées dont les personnels seront éloignés de plus en plus de la Ville de Paris.

Enfin, le guide de déontologie, est le seul projet examiné en ce jour qui a fait l'objet de modifications majeures en réponse aux demandes des Organisations Syndicales, dans la perspective d'y conférer un caractère préventif et pédagogique d'aide à tous les personnels, en particulier celles et ceux qui travaillent avec les prestataires des Administrations parisiennes.

Donc, là où il y a une volonté d'approfondir la concertation, dans la perspective de faire vivre le dialogue social, les Administrations parisiennes s'en donnent les moyens. C'est la preuve qu'en matière de dialogue social, notre Administration peut mieux faire.

## *L'UCP reçue par Christophe Girard, Adjoint au Maire de Paris chargé de la Culture*

Dans le cadre des réunions bilatérales avec les organisations syndicales représentées dans les instances paritaires de la DAC, l'UCP a été reçue le jeudi 12 avril par Monsieur Christophe Girard, Adjoint au Maire chargé de la Culture.

L'entretien a permis d'aborder les craintes exprimées par les personnels dans le cadre de la création du futur Etablissement Public des Musées (EPM), la situation du réseau des bibliothèques et les revendications exprimées par les conservateurs des bibliothèques.

### **La création de l'établissement public des musées suscite toujours des craintes de la part des personnels.**

L'UCP a rappelé que **les conservateurs du patrimoine** craignent, avec la création de l'EPM, une politique de recrutement extérieur en défaveur d'un recrutement interne pour les postes de directeurs de musées, qui pourraient être confiés à des personnalités et pas forcément à des conservateurs du patrimoine, notamment pour les grands musées. En outre, pour les conservateurs, attachés à leur métier, il est important de leur garantir l'entière maîtrise des activités du musée dans le respect de leur charte de déontologie.

Pour M. Girard, la filière patrimoine doit être valorisée et les directeurs de musées continueraient à être issus de la filière patrimoine, sans exclure pour autant les recrutements extérieurs à la Ville de Paris.

L'UCP a rappelé la situation des « **agents faisant fonction** » pour lesquels nous avons demandé des renseignements toujours non communiqués par l'administration.

L'UCP a réaffirmé son désaccord avec **la politique de redéploiement**, de nature à aggraver les conditions de travail des personnels. En effet, il a été voté la création de 32 emplois pour les bibliothèques et les médiathèques et 4 postes dédiés à la sécurité dans les musées. En réalité, entre transformation et redéploiement, il s'avère que seuls 20 postes sont créés en 2012 pour la DAC. C'est peu par rapport aux objectifs de la municipalité, en matière culturelle. L'accélération de la numérisation dans les musées, par exemple, nécessitera une consolidation des moyens humains (renfort ponctuel pour la saisie, besoins en techniciens formés à la manipulation des œuvres...), à prévoir au budget 2013.

Quant à **la forme juridique retenue pour le futur établissement public des musées**, même si ce choix, selon M. Girard, permet « une tutelle politique et administrative de la Ville », notre organisation syndicale ne peut cautionner la mise en place d'un établissement où la représentation du personnel au sein de l'organe délibérant (CA) n'est pas prévue statutairement. La proposition d'un groupe « d'observateurs » incluant seulement 1 ou 2 représentants du personnel est inadmissible.

Notre message a été entendu ; M. GIRARD a admis que ce point devait être encore approfondi pour trouver une solution acceptable pour tous.

Encore une fois l'UCP a porté les revendications des personnels des musées et rappelé ses propositions, la discussion a été ouverte mais les réponses ne sont pas pour autant satisfaisantes.

### **La situation du réseau des bibliothèques a également été abordée par l'UCP, en précisant que la création d'un futur établissement public pour les musées ne devait pas occulter les préoccupations des collègues des bibliothèques.**

L'UCP s'est faite la porte parole des personnels de 2 bibliothèques du 10<sup>ème</sup> **arrondissement** dont le fonctionnement pourrait être remis en question avec l'ouverture prochaine de la médiathèque Saint-Lazare. Pour notre organisation syndicale, les petites bibliothèques de proximité constituent des éléments structurants de l'offre culturelle municipale qui doivent pouvoir continuer à cohabiter avec les nouvelles médiathèques pour répondre aux besoins des usagers, tout en respectant les conditions de travail des personnels. Ce n'est pas la position de la municipalité pour qui le maintien de ces petites structures est trop coûteux au regard de leur fréquentation et des services offerts par les médiathèques.

Nous avons également rappelé le courrier de l'Intersyndicale UCP/CFDT du 30 novembre 2011, resté sans réponse, sur **la situation préoccupante du corps des conservateurs des bibliothèques de la Ville de Paris**. Leur mécontentement porte sur les effectifs et le peu d'attractivité de leur carrière à la Ville. Une assemblée générale s'est tenue en fin d'année 2011 et nous a mandatées pour obtenir une audience avec l'Adjoint au Maire chargé de la Culture. **Devant l'insistance de notre organisation syndicale, un rendez-vous a été programmé pour le 29 mai 2012.**

## CASVP : Audience de l'UCP avec la Directrice Générale CASVP et le Directeur Adjoint.

Le 4 mai 2012, dans le cadre du dialogue social, une délégation de l'UCP, conduite par Jean-Pierre Arnault, Président de l'UCP/UNECT Ville de Paris, avec Catherine Passelaigue, déléguée UCP au CASVP, Arielle Mesnildrey, Chef du Bureau des actions d'animation et de soutien à domicile, Marie-Laure Moriset, Responsable de la 5<sup>ème</sup> plateforme Paris Domicile et Véronique Sténou, Directrice de la résidence les Arbustes, a été reçue par Laure de la BRETECHE, Directrice Générale et Sylvain MATHIEU, Directeur Adjoint.

Cette audience a permis d'évoquer notamment les points suivants d'actualité au CASVP :

**Pour les 6 plates-formes de «Paris Domicile»,** (ouvertures échelonnées en 2012) gestionnaires de services à domicile pour personnes âgées, l'UCP a tenu à rendre hommage à l'investissement des équipes dans la mise en place de ce nouveau dispositif et particulièrement des équipes d'encadrement coordonnées par une responsable dans chacune des 6 plateformes. Afin de répondre à la surcharge de travail, **l'UCP a renouvelé sa demande de recrutement supplémentaire par plate-forme** : un Adjoint dédié au Responsable (l'encadrement est de 40 à 80 personnes), un adjoint administratif et un travailleur social. En effet, les personnels sont déjà en souffrance par le manque d'effectifs. L'UCP revendique un déroulement de carrière en catégorie A pour les Responsables ; la Direction Générale a confirmé que la politique globale de valorisation de parcours professionnel du CASVP allait dans ce sens. Enfin, l'UCP revendique pour l'ensemble de ces personnels, une amélioration de leur régime indemnitaire, dont la NBI.

**Pour les directeurs des EHPAD, l'UCP demande la création d'un corps de « D3S » Directeurs d'Etablissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux, afin de fidéliser les professionnels issus de l'hospitalière ou pour y promouvoir nos professionnels issus des corps de cadres supérieurs de santé et attachés.** L'UCP demande, également, l'amélioration du régime indemnitaire des personnels des EHPAD, y compris ceux de Direction. En effet, suite à la grève dans les EHPAD, la Direction Générale avait proposé des formations sur les risques psychosociaux, mais reste « muette » sur toute reconnaissance salariale, pour la majorité des personnels.

Plus que jamais, l'UCP demande le soutien de la Direction Générale pour tous les personnels, quelles que soient les responsabilités exercées : Responsables de services, d'Etablissements, CHR, CHU, PSA, CAS, SSIAD, EHPAD, résidences, secrétaires administratifs, attachés, adjoints, assistants sociaux, secrétaires médicales et sociales, CSE, infirmières, cadres de santé... L'exigence de qualité est l'affaire de tous, cependant, de nombreux personnels sont « à bout de souffle » consécutivement à l'accroissement des tâches et à une « politique d'économie » basée sur la réduction des effectifs qui n'est pas une solution, ni pour les personnels épuisés, ni pour la qualité du service public rendu.

**Pour les adjoints administratifs,** l'UCP a renouvelé sa demande de formation et d'examen pour l'accès à la catégorie B. La Direction a confirmé que les agents seraient avisés, fin mai 2012, d'un examen professionnel privilégiant les acquis de l'expérience professionnelle. L'UCP a demandé des promotions de secrétaires administratifs, au choix et par examen, afin de ne pas désespérer les adjoints sur leur avenir professionnel incertain au CASVP !

De plus, l'UCP a souligné que le CASVP n'a pas permis l'intégration directe d'agents de catégorie C en B, faisant fonction de catégorie B, comme à la Ville de Paris, sous prétexte que « ces B étaient de faux B ». Pour l'UCP, il y a au CASVP un certain nombre d'adjoints administratifs qui exercent bien des fonctions de catégorie B. Le CASVP n'a pas saisi cette opportunité, ce qui est fort regrettable pour nos collègues concernés.

**Comme dans les autres collectivités territoriales, l'UCP demande le rachat de jours de CET** sur la base du volontariat.

La fusion des **personnels de Maîtrise du CASVP** avec la Ville de Paris doit permettre un **déroulement de carrière en catégorie A (Chef d'Exploitation)**. Si tel ne devait pas être le cas, la fusion n'aurait servi à rien pour les personnels du CASVP !

**La territorialisation des services sociaux** : pour l'UCP, la DASES et le CASVP doivent consulter en amont les professionnels concernés par le volet social de la charte d'arrondissements et non après le pré-CTP du 2 mai 2012 pour la DASES ou après le CTP du 11 mai 2012 pour le CASVP. Ce dossier a été reporté par Maïté Errecart, Présidente du CTP Central à la demande des Organisations Syndicales. L'UCP reviendra plus en détail sur ce point.

**Les Conseillères socio-éducatives** du CASVP sont en attente de l'amélioration de leur régime indemnitaire, outre l'amélioration statutaire au niveau national.

En conclusion, avec moins de personnels, le CASVP demande toujours plus ! En effet, face à une demande sociale parisienne grandissante, le CASVP regroupe, mutualise les services et réduit ses effectifs, ce qui augmente la pression sur les personnels surchargés de travail. **Aussi, l'UCP revendique pour tous les personnels une reconnaissance financière et de carrière.** (Contact UCP au CASVP : 01 43 47 83 90)

**Union des Cadres De Paris**

**2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45**